



Yvelines
Conseil général

Direction des Finances

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

Séance du vendredi 19 Février 2010

COMMUNICATION RELATIVE AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Chers collègues,

Cette communication a pour objet d'introduire notre débat sur les orientations du budget primitif 2010.

Comme vous le savez, le budget est un acte stratégique qui permet à notre Département, d'engager des politiques publiques permettant de répondre aux attentes des Yvelinois, et de s'adapter aux évolutions de notre société.

L'année dernière, lors de ce même exercice, nous avons évoqué les effets de la crise que nous traversons et l'impact des réformes annoncées sur nos équilibres financiers.

C'est pourquoi, afin de mieux appréhender ce nouveau contexte, j'ai souhaité décaler notre débat ainsi que le vote du budget, respectivement aux mois de février et mars.

Quel est-il?

1- La crise économique et sociale a eu un impact fort sur nos recettes liées aux droits de mutation. Elles affichent un recul de plus de 31% sur l'année précédente.

2- La réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité locale réduit notre potentiel fiscal et l'incidence de la revalorisation des bases sur nos recettes.

3- Nos dépenses sociales liées aux transferts de l'Etat - APA, RMI, RSA et PCH ne cessent de croître sans que les compensations de l'Etat suivent.

Malgré ce constat et parce que nos missions sont essentielles, j'entends vous soumettre un budget dynamique, tourné vers l'avenir, privilégiant la solidarité, le développement et l'innovation.

Nous avons la possibilité de pouvoir le faire car nos bases financières sont saines. Nos taux fiscaux sont à un niveau très bas, de loin le plus bas d'Ile-de-France, nous permettant ainsi de mobiliser notre potentiel fiscal. Par ailleurs, notre endettement est pratiquement nul et laisse intact notre capacité d'emprunt. Ce sont là des atouts majeurs.

Dans les circonstances actuelles, notre responsabilité d'élu impose que nous nous montrions ambitieux. Rien ne serait pire que l'immobilisme.

Pour autant, j'entends me montrer responsable en assurant la maîtrise des dépenses, en conservant une fiscalité attractive et en soutenant un niveau d'investissement dynamique, facteur de croissance et créateur d'emplois.

C'est dans cet état d'esprit que je vous propose ces orientations budgétaires, mesurant parfaitement le rôle qui est le nôtre auprès des Yvelinois et de nos communes. Ce seront les deux préoccupations de mes choix budgétaires définitifs.

Politique d'aménagement et de développement territorial

Cette politique demeure une priorité. Il s'agit en effet d'investir pour l'avenir et l'attractivité économique et résidentielle de notre territoire dans le respect des orientations stratégiques de notre schéma départemental pour un développement équilibré des Yvelines.

Notre ambition s'exprime dans la réalisation d'infrastructures, dans le domaine des transports notamment, mais également au travers de notre soutien constant aux collectivités dans leurs projets d'investissement et d'équipements de proximité via la politique contractuelle.

Cette politique a déjà produit des effets considérables : les Yvelines sont le troisième département le plus attractif d'Ile de France et un de ceux dans lesquels l'activité Recherche/Développement, tous secteurs confondus, est la plus développée. Le flux régulier d'entreprises étrangères, qui année après année s'implantent, et le nombre très important d'ingénieurs et chercheurs contribuent à la modernisation permanente et à l'ouverture internationale de notre économie.

La production de logements a été soutenue sur la période 2007-2009, estimée à 5800 logements en moyenne par an. Le recentrage du développement s'est opéré sur les pôles urbains avec pour conséquence le ralentissement du mitage des espaces naturels. La qualité des équipements et des services au niveau local s'est améliorée et les quartiers d'habitat social en difficulté ont retrouvé un début d'attractivité.

Par ailleurs, le Département est engagé aux côtés de l'Etat et de la Région dans la mise en œuvre des opérations d'intérêt national impliquant des partenariats financiers d'envergure, qui contribueront de manière déterminante à l'atteinte des objectifs de développement et d'attractivité.

Il vous est donc proposé de poursuivre cette orientation ambitieuse tout en modernisant les dispositifs et en concentrant nos efforts sur quelques axes prioritaires.

Promouvoir le développement économique

La réforme de la taxe professionnelle a pour conséquence de réduire les écarts de fiscalité locale appliquée aux entreprises. C'est une raison supplémentaire pour continuer à innover et améliorer l'efficacité de nos dispositifs afin de continuer à développer l'attractivité de notre territoire.

Le département est le premier département de l'automobile en France. Ce positionnement justifie notre soutien sans faille à cette filière comme en témoigne le plan de relance voté par notre assemblée le 12 mars 2009. Dans ce cadre, l'année 2010 devrait être marquée par la poursuite de notre aide à la Recherche/Développement des constructeurs, sous traitants et PME, et en particulier à des projets de

fabrication de véhicules décarbonés et d'implantation de bornes de recharge pour voitures électriques. Le département participera aussi activement à l'émergence, sur le site de Versailles-Satory, d'une plateforme intégrée de services (de la conception au test) pour le véhicule automobile de demain, tout en restant attentif au maintien et au développement des sites de production (Flins, Poissy) et des autres sites d'études et de recherche (Vélizy, Guyancourt).

Notre soutien à l'innovation permettra de développer des secteurs à haute technologie et en particulier les pôles de compétitivité où collaborent ensemble entreprises et laboratoires de recherche. L'attractivité du territoire reposera également dans les prochaines années sur le développement et la requalification de l'offre immobilière des grands territoires d'activités économiques, en particulier à Vélizy, Saint Quentin et en Seine Aval et sur l'accessibilité aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. La mise en œuvre de la 2ème phase du haut débit en 2010 et 2011 permettra d'équiper en fibre optique une soixantaine de zones d'activités du département et ajoutera près de 300 km au réseau départemental.

Enfin, l'équipement du département en pépinières et hôtels d'accueil des jeunes entreprises contribuera à la création et au développement des PME-PMI, qui restent au cœur de nos préoccupations.

Soutenir l'offre résidentielle

Depuis 2006, le Département a investi près de 105 M€ au titre des contrats de développement de l'offre résidentielle (CDOR) et la même somme auprès de l'EPFY. Cette politique en faveur de l'habitat, d'une envergure exceptionnelle, a permis des résultats significatifs en terme de volume, et les communes ont repris le chemin de la production de logements.

Les premiers CDOR arrivent partiellement à échéance dans un contexte de ralentissement immobilier auquel les promoteurs ont réagi en déstockant et en ralentissant leur production. Par ailleurs, l'EPFY a été fortement soutenu par le département depuis sa création. Il dispose à présent de fonds propres suffisants pour poursuivre son action, si nécessaire en recourant à l'emprunt, sans nouvelles subventions exceptionnelles. Enfin, la SEM d'aménagement constituée en 2009 complète notre dispositif de soutien aux communes.

Le département poursuivra et adaptera ses efforts en fonction de ce contexte.

Protéger l'environnement et assurer la qualité de l'eau

Pour l'année 2010, les besoins en faveur de l'environnement demeureront à un niveau très élevé en raison de la mise aux normes des stations d'épuration imposée par la directive européenne « eaux résiduaires urbaines ». Une dizaine de contrats eaux devraient ainsi être signés.

Par ailleurs, les projets d'aménagement et d'entretien des berges de la Seine portés par le SMSO et le SMAGER, avec le soutien du département permettront une meilleure accessibilité de ces espaces naturels aux Yvelinois, tandis que le financement de l'ONF sera concentré sur les massifs domaniaux

les plus stratégiques par leur localisation périurbaine (10 000 Ha sur les 24 000 Ha de forêts domaniales) : massifs de Saint-Germain-en-Laye, l'Hautil, Fausses-Reposes, Meudon, Versailles, Marly, Maurepas, Bois d'Arcy et Port-Royal.

Favoriser et sécuriser les déplacements dans le respect des principes du développement durable

Cette orientation prend la forme d'un soutien au développement des transports en commun avec en perspective la programmation de nouvelles liaisons ferrées : les travaux de surface pour le tramway Chatillon-Vélizy-Viroflay devraient démarrer en 2010 pour une mise en service en 2013-14 ; le projet de tangentielle ouest devrait entrer en phase d'enquête publique et de concertation en vue d'une mise en service en 2016, le débat public pour le projet Eole devrait être engagé cette année.

Le département maintient également son aide aux familles pour les transports scolaires à travers les dispositifs carte Imagine'R, carte optile et à travers l'aide aux circuits spéciaux dont les montants seront harmonisés progressivement.

Nos aides aux lignes régulières seront adaptées à l'occasion de la mise en place des nouvelles négociations de « contrats de type II ». Il s'agit en effet d'une compétence du STIF, syndicat auquel nous apportons une contribution annuelle la plus forte des départements de grande couronne.

En revanche, nous concentrerons nos aides aux communes sur les équipements et services favorisant l'utilisation des transports en commun : transport à la demande, réalisation de pôles-gare et parcs relais, investissements concourant à l'amélioration de l'accessibilité des arrêts de bus du réseau « Mobilien ».

Le développement et la sécurisation des voies de circulations douces seront un axe fort de notre politique de mobilité : nous projetons de réaliser ou d'aider à la réalisation de plus de 15 km de bandes ou de pistes cyclables par an et d'intégrer les problématiques d'accès aux cyclistes dans toutes les opérations routières. L'adoption d'un schéma vélo-routes-voies vertes permettra en particulier d'identifier les itinéraires qui seront prioritairement aidés par le département.

Accompagner le développement des territoires par les infrastructures routières nécessaires

Nous poursuivons les travaux engagés au titre du programme de modernisation et d'équipement des routes (PME) : l'aménagement de la RD 113 à la Maladrerie, la déviation de la RD 98 et de la RD11 aux Clayes-sous-Bois et à Villepreux ainsi que la déviation et l'aménagement de la RD 201 à Bennecourt.

Les études opérationnelles continueront sur la RD 113 à Chambourcy, sur le doublement de la RD 30 à Plaisir et à Elancourt, pour la réalisation de la RD 307 à Saint - Nom - la Bretèche et Noisy - le - Roi et enfin pour préparer les travaux d'aménagement de la Voie Nouvelle Sartrouville-Montesson. La Région Ile-de-France sera sollicitée pour participer financièrement à la réalisation de ces opérations structurantes dans le cadre de la renégociation du Contrat de Plan Région Département 2008-2013.

Maintenir la sécurité sur le patrimoine routier départemental et optimiser son entretien

Nous concentrerons nos moyens sur les aménagements nécessaires à la conservation de notre patrimoine en utilisant des techniques adaptées moins onéreuses et plus respectueuses des principes du développement durable qu'il s'agisse des opérations de recalibrages, de grosses réparations ou d'entretien et de maintenance (éclairage public, fauchage raisonné, équipements de sécurité, signalisation...)

Le département poursuivra son soutien aux communes dans le cadre du programme triennal afin qu'elles puissent aménager et sécuriser leur voirie.

Politique en faveur de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Le budget global de l'enseignement devrait être relativement stable, les opérations d'investissement programmées en faveur de l'enseignement supérieur compensant une année plus calme en matière d'investissement dans les collèges.

Assurer un environnement de travail de qualité dans les collèges

En application de la délibération votée à l'unanimité en octobre 2009, les dotations de fonctionnement des collèges sont en baisse à l'exception des moyens affectés à la pédagogie et à l'entretien. Les mesures d'économies portent essentiellement sur les fluides et l'énergie.

Concernant la construction et la rénovation des collèges, le programme pluriannuel d'investissement de 2003 prolongé jusqu'en 2009 vient à échéance, le nouveau PPI 2010-2016 va en prendre progressivement le relais :

- deux opérations de reconstruction sur l'ancien PPI se poursuivent à Chatou (Renoir) et Les Essarts-le-Roi, et une opération s'engage à Versailles (Rameau) ;
- trois chantiers de réhabilitation sont en cours à Gargenville, Maisons Laffitte (Cocteau), Versailles (Clagny) et un chantier va démarrer à Viroflay.

Il vous sera proposé que la montée en charge du nouveau PPI se réalise progressivement. La programmation intégrant une phase d'études préalables qui se poursuivra en 2010, les mises en chantiers suivront en tenant compte de nos capacités. Les nouveaux projets seront mis au point en concentrant nos efforts sur la sécurisation des personnes et des biens, l'accessibilité aux handicapés, le respect de l'environnement, le délestage des établissements les plus chargés, l'adaptation des locaux aux pratiques pédagogiques.

Par ailleurs, le soutien au développement des équipements et expérimentations en faveur de l'informatisation des collèges et établissements internationaux sera consolidé en veillant à assurer cohérence et équité sur l'ensemble des collèges du département. En outre, un état des lieux et une

évaluation de l'environnement des espaces numériques de travail des établissements seront réalisés en 2010 avant de décider du déploiement à l'échelle du département.

Enfin, une réflexion sera engagée sur l'organisation des fonctions d'accueil, restauration et entretien afin d'identifier les potentialités d'optimisation de renforcement de l'efficacité de ces services.

Participer au développement de l'offre dans le domaine de l'enseignement supérieur

Les crédits au titre de l'enseignement supérieur augmenteront fortement en raison des versements prévus au titre des laboratoires des Groupes d'Etudes de la Matière Condensée de l'Université de Versailles Saint Quentin, de la première tranche du pôle technologique de Mantes et de la création de la faculté de Médecine de Montigny-le-Bretonneux.

Rationaliser notre soutien au mouvement sportif

Les dispositifs de soutien aux associations sportives seront actualisés pour en améliorer l'impact sur la population et une démarche de respect de l'environnement et des espaces naturels engagée avec les comités départementaux de sports de nature.

Le département poursuivra son soutien aux communes qui réalisent des équipements sportifs accessibles aux collégiens. Il est également prévu d'accompagner dans le cadre du développement de la pratique sportive, l'ouverture de deux nouvelles classes à horaires aménagés à Vélizy et Elancourt.

Enfin, le département participera au projet de construction du vélodrome de Saint Quentin-en-Yvelines.

Politique culturelle

Nous avons décidé de recentrer la politique culturelle autour de cinq priorités :

- l'information des Yvelinois sur l'actualité culturelle du département dont le site internet est le pivot ;
- la mise en réseau des acteurs locaux de la culture afin de développer des projets de coopération et des synergies ;
- le développement de centres de ressources (support d'exposition ou animations) à disposition des acteurs locaux et des collègues ;
- la valorisation du patrimoine départemental, mobilier et immobilier (musée Maurice Denis, Domaine de Madame Elisabeth...) ;
- le recentrage sur quelques moments culturels forts, accessibles à un large public tel qu'un nouveau festival de musique.

Le soutien financier au fonctionnement des associations devrait donc être adapté en conséquence ainsi que les aides à projet dans la mesure où les outils de valorisation tel que le site www.culture-yvelines.fr mis à disposition par le département vont générer des économies d'échelles en communication pour les acteurs culturels du territoire.

Coopération décentralisée et Codéveloppement

En 2009, nous avons approché l'objectif fixé d'1€ par habitant.

Notre aide financière vise à renforcer les institutions locales et à améliorer les services rendus à la population qu'il s'agisse de gestion des déchets, d'éducation, d'entretien des routes, de rénovation de dispensaires ou de mise en réseau d'acteurs en charge de la santé publique.

Les actions de coopération décentralisée sont ciblées sur huit pays prioritaires dont six avec lesquels des actions de coopération ont déjà été engagées : le Bénin, le Togo (soutien à la décentralisation), le Sénégal, le Maroc, le Liban et le Congo (aide à la reconstruction du pays).

Nous poursuivrons nos efforts en 2010 avec un accent porté sur le soutien aux investissements.

Politique d'accompagnement des publics les plus fragiles

Cette compétence représente la partie principale de notre budget de fonctionnement et la dynamique des dépenses correspondantes ne se ralentit pas. Ce dynamisme provient en partie des évolutions législatives, comme le RSA en 2010, ou les mesures d'accompagnement social personnalisé et les mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale résultant de la loi relative à la protection de l'enfance. Il provient aussi des évolutions conjoncturelles liées à la crise, et des évolutions structurelles comme le vieillissement démographique qui dopent chaque année les dépenses.

Les Yvelines comptent actuellement plus de 80 000 personnes de plus de 75 ans dont le nombre progresse annuellement de 6 à 8 %.

50 000 personnes souffrant d'un handicap, sont également susceptibles de solliciter l'aide du département. En l'espace de deux ans, le nombre de bénéficiaires de l'APA a progressé de 16% et celui de la PCH de 32%.

Le nombre d'allocataires du RSA atteint 17 000, tandis que la forte augmentation du nombre de chômeurs enregistrée en 2009 susceptibles d'arriver en fin de droit en 2010 pourrait encore peser sur le RSA.

Accompagner les familles yvelinoises confrontées à la perte d'autonomie de leurs proches

Le département met en œuvre cette politique d'action sociale et médico-sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées de façon exemplaire, volontariste et innovante. Il est

ainsi devenu une collectivité d'avant-garde particulièrement bien équipée, qui mobilise les forces vives locales, décide d'une programmation, la met en œuvre et en supporte les conséquences financières. Le département assure de nombreuses missions concrètes : de l'estimation des besoins, aux propositions pour y répondre ; de l'animation du partenariat pour se doter de structures de qualité, à l'ouverture des droits, au paiement des prestations et au contrôle d'effectivité des dites prestations ; de l'autorisation d'ouverture des établissements et services, à l'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et la tarification des services et établissements habilités.

C'est pourquoi la part de notre budget consacrée à cette mission (constituée à plus de 90% de dépenses obligatoires) a cru de manière notable, passant de 90 M€ en fonctionnement en 1995 à 236M€ en 2009, soit 162 % d'augmentation. Grâce aux décisions de notre collectivité les capacités d'accueil en faveur des adultes handicapés ont pratiquement triplé entre 1995 et 2010.

Nous avons désormais besoin de structures légères et beaucoup moins d'établissements lourds. Au cours des prochaines années nous devons donc porter nos efforts dans les directions suivantes :

- simplifier l'accès au droit des usagers, en leur offrant des services et des réponses de proximité au travers des Coordinations Gériatriques Locales et Handicap Locales ;
- doter le Département d'établissements et de services de qualité, en garantissant aux Yvelinois l'accès à des services et établissements qui prennent en charge de manière exemplaire les aînés et les personnes souffrant de handicap. L'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leurs familles, dans le champ gériatrique, et celui des personnes souffrant de handicaps psychiques seront en particulier ciblés ;
- renforcer notre politique de Soutien à Domicile afin de lutter plus efficacement encore contre l'isolement et la maltraitance ;
- maîtriser le budget alloué en modernisant et rationalisant nos dispositifs par rapport à la demande, dans un souci d'équité.

Accompagner les plus vulnérables face à la crise et aux risques de désocialisation

Compte tenu de la conjoncture, les dépenses liées à la prestation du RSA devraient rester dynamiques et peser à nouveau sur notre budget.

Le Programme Départemental d'Insertion 2010 confirmera son soutien à la création et au développement des structures d'insertion ainsi qu'à l'accompagnement vers l'emploi durable des bénéficiaires du RSA. Pour accompagner individuellement ces publics, le département continuera à faire appel à des organismes spécialisés, financera des chantiers d'insertion et des associations mettant en œuvre avec succès un accompagnement personnalisé, tournés vers la mise en œuvre de projets professionnels ou la création d'entreprises et renforcera les partenariats engagés, notamment avec Pôle Emploi.

La mobilisation des entreprises sera poursuivie avec le développement des contrats aidés (financement de 400 nouveaux contrats), l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics du Conseil général ou encore la mise en relation des entreprises et des bénéficiaires du RSA dans les secteurs en tension.

Ces politiques d'insertion seront ajustées pour répondre au plus près des besoins identifiés et tiendront compte des résultats observés.

Des mesures d'accompagnement social liées au logement seront soutenues dans le cadre du FSL, du PDALPD ou dans le cadre des actions conduites par les associations.

Aide sociale à l'enfance

La mission de l'aide sociale à l'enfance consiste à proposer des dispositifs de prévention et d'aide à domicile permettant le maintien de l'enfant dans son milieu de vie habituel.

Lorsque cela n'est pas possible, le département prend en charge, dans des établissements ou des familles d'accueil, les mineurs confiés par leurs parents ou par l'autorité judiciaire ainsi que les majeurs de moins de 21 ans.

Le département est également en charge de l'accueil des femmes enceintes et des mères isolées avec enfant de moins de 3 ans.

A ce titre, le département s'engage à la fois dans une augmentation et une adaptation de l'offre de places en fonction de la demande mais aussi dans une maîtrise des placements en volume et en quantité. Dans ce cadre, le foyer départemental sera repositionné sur ses missions d'accueils d'urgence, d'observation et d'orientation tandis que devraient se développer l'accueil familial et l'accueil d'urgence des adolescents.

Enfin, le département assume aussi la responsabilité de la prévention générale et spécialisée en relation étroite avec les communes.

Offrir une offre cohérente et adaptée aux besoins de la population grâce à une organisation privilégiant la proximité

La territorialisation de l'action sociale au sein de 9 territoires poursuit l'objectif de rendre plus efficaces et plus réactives les interventions du département en faveur des familles et des plus démunis. Le nouveau partenariat mis en place avec les collectivités territoriales via notamment les contrats sociaux de territoire et les conventions d'objectifs et de moyens, conclus sur la base de diagnostics locaux partagés, inscrit l'action départementale dans une démarche adaptée au plus près des besoins des populations, en tenant compte des opportunités existantes au sein de chaque territoire, et plus particulièrement du partenariat. Ce dispositif innovant de la politique contractuelle du Conseil général des Yvelines est la première illustration de la démarche qualité initiée sur chaque territoire d'action sociale. Il s'appuie sur un diagnostic local partagé, qui permet d'identifier priorités et besoins des populations et d'y apporter ainsi une réponse opportune et de qualité.

En outre, l'évaluation régulière des actions entreprises permettra d'ajuster et d'adapter nos réponses aux besoins identifiés.

Politique famille

Promouvoir la santé de la mère et de l'enfant de moins de 6 ans

Notre action s'articule autour de l'information et la prise en charge des femmes enceintes au travers de collaborations avec les professionnels de la naissance dans l'objectif de réduire les risques de handicaps.

Le département s'engage aussi aux côtés des familles pour améliorer l'état de santé des jeunes enfants et contribuer à l'égalité des chances. Les bilans de santé pour les enfants de 4 ans, les actions de dépistage des troubles sensoriels, des troubles précoces de comportements et des apprentissages, des risques d'obésité infantile participent à cette mission.

Il s'agit aussi de réduire la survenue des risques de grossesses non désirées par des actions collectives autour de la vie affective et sexuelle.

Développer et diversifier les modes de gardes d'enfants de moins de 3 ans

Il s'agit à la fois de faire connaître l'offre existante mais aussi de la faire évoluer en fonction des besoins identifiés afin d'assurer des modes de garde adaptés, économiques et équitablement répartis sur le territoire. En outre, près de 2000 places devraient être créées dans le cadre des nouvelles dispositions votées par l'assemblée départementale.

Proposer un accueil, un soutien, une écoute et des animations aux adolescents

Le département s'engage aux côtés de sa jeunesse pour prévenir les risques de conduites addictives, pour développer des actions collectives autour de la vie sexuelle et affective. Il s'agit aussi d'encourager leurs efforts et leurs projets au travers de dispositifs tels que les bourses au mérite, l'aide au permis de conduire ou à la mobilité avec la carte Imagine'R

Conduire des actions de prévention pour l'amélioration de la santé des adultes

Par délégation de l'Etat, le département agit en matière de santé publique par des actions d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles, des actions de dépistage de la tuberculose, des cancers du sein et cancers colorectaux ainsi que par l'organisation de séances de vaccination.

Cheval et évènementiel

Le département des Yvelines est le premier département équestre de France et le cheval fait partie de son identité. Un projet à dimension pédagogique autour du cheval en direction des collèges du département a été expérimenté sur deux établissements et sera proposé à une trentaine de classes de 6ème en lien avec le comité départemental d'équitation des Yvelines.

Les Yvelines campus mettent aussi à l'honneur le cheval par des ateliers proposés aux jeunes du département.

Toutes ces actions s'inscrivent dans le développement de la filière cheval avec pour axe central le « cheval pour tous et sous toutes ses formes ».

Le service évènementiel ciblera ses actions autour de trois à quatre événements sportifs emblématiques dans des disciplines pour lesquelles le département dispose d'atouts sérieux, en particulier les sports en harmonie avec la nature ou pour lesquels les fédérations Yvelinoises comptent de nombreux licenciés, comme le Paris –Nice cycliste.

Le comité départemental du tourisme et le relais des Gîtes seront mobilisés autour de ces événements.

Communication

En 2010, les actions de communication et de promotion du département seront recentrées autour de trois missions prioritaires :

- les médias de communication privilégiant la technologie internet, facilement accessible et plus économique ;
- la communication interne ;
- un axe éditorial resserré autour d'actions ciblées ou de projets auquel le département souhaite apporter une meilleure lisibilité.

L'objectif reste la bonne information des Yvelinois sur les politiques publiques départementales mises en œuvre à leur intention.

Sécurité

Gendarmeries

Les constructions de gendarmeries resteront à un niveau élevé en raison du démarrage des travaux pour les opérations de Saint Arnoult, Mantes-la-Jolie et Ecquevilly.

SDIS

La nouvelle convention triennale entre le département et le SDIS pour la période 2009-2012 devrait vous être présentée prochainement afin, notamment, de fixer les évolutions de la dotation de fonctionnement, qu'il convient de maîtriser davantage que par le passé, et la mise en place d'un service commun pour la réhabilitation de casernes, qui doit faire l'objet d'un effort particulier. Ce service géré par le Département permettra de mutualiser les moyens et compétences.

En matière d'investissement, l'année 2010 devrait être marquée par la mise en chantier de la caserne de Chanteloup identifiée comme une des quatre principales priorités du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

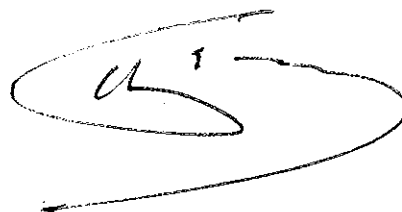
Conclusion

Ces orientations sont volontaristes. Elles répondent à notre mission de solidarité envers les Yvelinois et nos territoires. Elles sont vecteurs de développement pour notre département et ses habitants et d'innovation pour préparer l'avenir.

Je compte sur vous pour que notre débat soit responsable et utile aux Yvelinois.

Je reste à votre écoute, et vous assure de mon attention à vos remarques et suggestions.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by 'SCHMITZ' in a cursive script.

Alain SCHMITZ